



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 26  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

### **RESSOURCES HUMAINES**

**DL.20.063 - Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité (article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) - Années 2020 et 2021**

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein des différents services nécessitent la création des postes non permanents suivants :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Jeunesse	15 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Petites vacances scolaires
Jeunesse	25 animateurs ALSH	Encadrement et animation – Accueil de loisirs sans hébergement	Temps complet	Vacances Été
Entretien	1 adjoint technique	Entretien des locaux	Temps complet	Vacances scolaires
Espaces verts	2 adjoints techniques	Entretien des espaces verts (tonte, arrosage.....)	Temps complet	D'avril à novembre

Après avis du comité technique du 30 juin 2020 et présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer les postes d'agents contractuels de droit public ci-dessus énoncés, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 précitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**08 JUIL. 2020**

Publication le : **08 JUIL. 2020**

Notification le : **08 JUIL. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

## Acte à classer

DL-20-063

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-07-08T16-17-51.01 ( MI224123639 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-063-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité - années 2020 et 2021

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel  
4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).

Acte : [DL.20.063-RH-délibération portant créations de postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité- années 2020 et 2021.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:17

Date 08/07/20 à 16:17

Date 08/07/20 à 16:24

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)